

Compte rendu du groupe de travail Sur la pénibilité pour la fonction Equipement du 17 janvier 2008



La délégation CGT, dans sa déclaration liminaire et au regard des documents remis sur table, a rappelé le contexte conflictuel du moment, avec des mobilisations importantes des cheminots dans les dernières périodes, qui ont donné lieu aux négociations en cours.

Mobilisations des cheminots pour le maintien de leur régime de retraite et de leurs droits !

Celui-ci trouve son fondement dans les contraintes inhérentes à la continuité du service public, ainsi qu'aux spécificités des tâches et responsabilités liées à la sécurité ferroviaire, pour l'ensemble de nos métiers.

Nous avons demandé la prise en compte des questions de pénibilité et contraintes de l'organisation du travail, liées à la continuité du service public, au travers de mesures immédiates permettant l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Nous avons aussi demandé des dispositions conduisant à des départs anticipés et d'amélioration des rémunérations comptant pour le calcul de notre retraite.

Tout ceci, tout au long de la carrière du cheminot !

Toutes nos situations de travail portent atteinte au quotidien à notre santé physique, comme mentale. Aucune situation de travail ne peut être écartée.

L'astreinte, le travail à agent seul, la mobilité imposée doivent aussi rentrer dans les critères de reconnaissance.

Aucun cheminot ne peut rester sur le bord du chemin !

Dans le document qui nous a été remis sur table, la Direction énumérait des emplois repères (pas tous), avec un système de cotation.

La délégation s'est opposée au système proposé et a refusé la proposition de la Direction de l'entreprise qui

consistait à participer à la graduation de la pénibilité dans le travail des cheminots de l'Equipement.

Il n'est pas du rôle de notre organisation syndicale de pratiquer l'opposition entre cheminots !

De même, nous avons demandé de supprimer le critère d'accompagnement par un hiérarchique qui conduirait, pour la Direction, à diviser par deux le niveau de pénibilité.

Suite à nos diverses interventions et débats, la Direction de l'entreprise répond :

- Que le groupe de travail découlait des Tables Rondes en cours avec une reconnaissance de la pénibilité, dans le cadre de la prolongation de l'activité professionnelle,
- Que le groupe de travail doit identifier les emplois pénibles et les retranscrire dans une grille d'évaluation, pour alimenter les Tables Rondes sur la reconnaissance de la pénibilité en terme de bonification en temps et rémunération,
- Qu'il ne s'agit pas de redistribuer la pénibilité dans nos métiers,
- Qu'il ne s'agit pas d'exclure des cheminots, mais de les différencier,
- Que le critère hiérarchique sera abandonné,
- Que l'astreinte sera intégrée dans leur grille,
- Que la grille d'évaluation par emploi repère sera fournie aux organisations syndicales dans les jours à venir, avant le prochain groupe de travail prévu le 28 janvier 2008,
- Que la Direction de l'Infrastructure fera des propositions de mesures d'amélioration de conditions de vie et de travail, dans le cadre d'une concertation à moyen terme, au sein des instances HSCT de l'entreprise.

Le vote CGT aux élections Conseil d'Administration du 05 février 2008 et la mobilisation des cheminots dans les rendez-vous revendicatifs à venir, pèseront d'une manière importante dans les choix et décisions qui seront pris.

**ALORS, ON N'HESITE PAS, ON AGIT
ET ON VOTE MASSIVEMENT CGT !**